



## winIPRO Télétransmission

### POUR QUELLES RAISONS FAIRE LA TELETRANSMISSION

Si vous avez adhéré auprès de votre Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) à la convention nationale de dispense d'avance des frais (ou tiers payant) conclue dans votre secteur d'activité, vous pouvez faire bénéficier à vos clients (l'assuré social) le service du Tiers-Payant.

On parle alors de tiers payant conventionnel. La télétransmission permet un envoi des données de demandes de remboursement à l'organisme Régime Obligatoire (CPAM). L'envoi de ces informations se fait par un protocole SMTP (mail), ce qui permet une prise en charge plus rapide des dossiers. Selon les accords passés entre les centres Régime Obligatoire (RO) et les

Mutuelles (RC), il est parfois possible d'inclure dans l'envoi la part mutuelle, celle-ci sera reroutée automatiquement par l'organisme Régime Obligatoire et induira également une prise en charge plus rapide par la Complémentaire.

Vous apportez ainsi un service à vos clients, qui n'ont pas besoin d'avancer de frais, hormis l'éventuelle part restant à charge.

Pour mettre en place la télétransmission, il vous faut tout d'abord faire une demande de convention auprès de votre centre de Régime Obligatoire.

Certaines informations sont incontournables pour réaliser ce processus, notamment le code régime, la caisse, le centre et le taux SS (informations indiquées sur l'attestation carte Vitale).

Etat d'assuré	P <input type="radio"/> O <input type="radio"/> A <input checked="" type="radio"/>		
Regime/Caisse	001 351/2511	Régime Général / RENNES	
Regime locale	<input type="checkbox"/>	Rang Beneficiaire	
No. Sécu.	285063521102114	Expire le	10.1998
Exoneration TM	0 Rembours. 65%	Lue le	
Mutuelle/Option	215 M.N.H.	01 NYSSA	
No. Assuré	344354354	Valable	31.12.2008





Carte de l'assuré

L'acquisition d'un lecteur Vitale n'est pas obligatoire mais permet d'éviter toute erreur ou oubli concernant les données du client









## TELETRANSMISSION CPAM ET TIERS MUTUELLES

Le traitement des dossiers par voie électronique est plus rapide parce que la sécurité sociale les traite en priorité.

- Certaines mutuelles n'acceptent de travailler avec vous que dans le cas où vous faites de la télétransmission CPAM.
- La Télétransmission est possible vers la majorité des Régimes Obligatoires

Les contrats de Mutuelles peuvent être enregistrés dans winIPRO. Le calcul des remboursements vous en est ainsi facilité. L'édition d'une demande de prise en charge destinée à la Mutuelle se fait à partir de la fiche client.

Après contrôle et édition du Bordereau d'accompagnement, un simple clic envoie les dossiers par mail vers la CPAM. A la suite de la connexion, vous recevez les informations des dossiers traités (Retour Noémie) en retour. Cette fonction présente donc un double avantage : Une réponse plus rapide par voie informatique que par voie postale, et un lettrage automatique.

## NOUVEAU MODULE : GESTION DES PAIEMENTS DES TIERS

Ce nouveau module permet de gérer les montants à payer par les Caisses Primaires et Complémentaires. Les montants sont déterminés durant la saisie de la vente, ou peuvent être adaptés durant l'achèvement de l'équipement.

Après livraison des lunettes ou des lentilles au client, les montants des trois parts (client, Sécu, Mutuelle) peuvent être encaissés. Ces encaissements peuvent également se faire en tranches (paiements partiels), et des différences par rapport aux montants initialement déterminés peuvent être gérées.

Cette nouvelle fonction est disponible à trois endroits du programme: Au programme de la Caisse Informatique, dans la Gestion des Paiements (c'est à dire dans le dossier du client), et aussi dans le Suivi des Commandes. Ce dernier s'avère très utile pour les encaissements groupées. En fin de journée, le total des encaissements peut être ventilé selon les diverses Assurances Maladies.

		DatS	NoC
1_Purge_anciens_dossiers	1	04.05.2009	01115
1_CPAM_par_Départemen	2	21.07.2009	01068
2_CPAM_autres_Dép'ts	3	21.07.2009	01116
3_Autres_Gd_Régimes	4	04.09.2009	01119
4_Tous_en_Télétransmissi			

### Aperçu de la liste des dossiers à télétransmettre

Qt	Désignation	Prix
1	Paiement RC Commande #00/01127	247,58

Total € 247,58

Reçu Virement Num/ € 247,58

Rendu Virement Num/ € 0,00

Montant 247,58



Vous trouvez plus d'information auprès de votre Conseiller IPRO et dans l'aide winIPRO

Service et aide ont un visage

winIPRO est personnalisé

Prenez nous au mot ; Nous serions ravis de vous satisfaire. Et chaque collaborateur en fera autant.

#### Vos conseillers IPRO :

Martial Goetzmann  
Tél. 03 88 89 21 35  
m.goetzmann@ipro.fr

Jean-Michel Pellisa  
Tél. 04 84 25 18 98  
j.pellisa@ipro.fr

IPRO-Support  
Tél. : 01 70 61 46 02

info@ipro.fr  
www.ipro.fr